



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 53 du 5 juillet 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 6

DÉCISION

portant délégation de signature du commandant de la formation administrative de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.

Du 27 juin 2024

DÉCISION portant délégation de signature du commandant de la formation administrative de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.

Du 27 juin 2024

NOR A R M T 2 4 0 1 2 2 5 5

Référence de publication :

Le commandant de la formation administrative de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 43) ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre de la défense en matière de décisions individuelles concernant les militaires engagés (JO n° 72 du 26 mars 2015, texte n° 23) ,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du colonel Olivier Cazade, commandant de la formation administrative de la direction des ressources humaines de l'armée de terre, les souscriptions et renouvellements des contrats d'engagement des militaires engagés de l'armée de terre affectés dans des services et organismes relevant de l'état-major des armées, aux personnes désignées ci-après :

1. Mme le lieutenant-colonel Ghislaine Bliaut, chef de l'échelon local de gestion administrative de Rennes dans les limites des attributions de cet échelon ;
2. M. le lieutenant Hervé Collardeau, adjoint au chef de l'échelon local de gestion administrative de Rennes, dans les limites des attributions de cet échelon ;
3. M. le commandant Sébastien Vannier, chef de l'échelon local de gestion administrative de Lille dans les limites des attributions de cet échelon ;
4. M. l'adjudant-chef Raphael Norca, adjoint au chef de l'échelon local de gestion administrative de Lille, dans les limites des attributions de cet échelon.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le commandant de la formation administrative,
de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre,*

Olivier CAZADE.